

L'Ajournement

Évidemment, je reste toujours optimiste, monsieur le Président, j'en suis un de naissance, mais je suis également un de ceux qui aimeraient savoir où le gouvernement se situe sur cette question.

On se souviendra que le ministre m'avait répondu récemment qu'il avait réussi à négocier dans un esprit de collaboration et ce faisant à trouver des solutions responsables dans le dossier des pensions. Alors le 10 mars 1985, il y a plus d'un an de ça, suite à une question que je lui posais, il m'avait répondu: Aussitôt que M. Samson, l'ancien président de l'Alliance, ou les représentants voudront s'asseoir à nouveau avec moi, qu'ils m'appellent. C'est assez curieux, d'une part il nous dit: Je négocie, j'ai réussi, je suis à la veille d'annoncer quelque chose et, d'autre part, il nous dit: Bien, j'attends qu'on m'appelle puis qu'on me dise ce qui se passe.

Monsieur le Président, de toute évidence, le gouvernement a eu le temps d'étudier la question. Ça fait plus d'un an que je lui pose une question régulièrement sur le sujet. Est-ce que le secrétaire parlementaire peut nous dire en cette Chambre ce soir quel est le plan du gouvernement concernant les pensions des fonctionnaires fédéraux à leur retraite?

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre que mon honorable ami est toujours optimiste, moi aussi et le gouvernement aussi sur ce sujet.

● (2220)

[Traduction]

Je suis heureux de pouvoir parler des progrès accomplis par le gouvernement dans la réforme de la pension de retraite de la Fonction publique. Le gouvernement est bien conscient que pour certains observateurs, le processus apparaît lent. Cependant, en raison de la complexité des questions et parce que nous reconnaissons l'importance et les répercussions financières du secteur des pensions, nous avons décidé d'être prudents et d'adopter une démarche rigoureuse.

La première étape pour asseoir en permanence les régimes de pensions de la Fonction publique sur des bases financières solides consistait à mener un examen actuariel des comptes de pension de retraite. Deuxièmement, pour donner corps aux principes sur lesquels la réforme doit reposer, nous avons examiné un large éventail d'options. L'objectif poursuivi était évidemment de nous donner une image claire des problèmes qui se posent pour que nous puissions nous attaquer à l'ensemble des difficultés. Comme les solutions qui seront proposées doivent être acceptables pour les retraités, les cotisants et les autres employés qui participent à des régimes de retraite ainsi que pour les contribuables du Canada, il faut étudier les préoccupations de tous ces groupes à la lumière des possibilités de réforme envisagées.

Comme le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) l'a déjà déclaré à la Chambre, le gouvernement et les syndicats de

la Fonction publique ont obtenu l'opinion d'actuaire indépendants au nom des fonctionnaires qui participent au régime prévu par la Loi sur la pension de la Fonction publique. Les rapports des actuaire ont été renvoyés au comité consultatif chargé d'étudier la Loi de la pension de la Fonction publique, et les membres les ont également examinés.

Il y a eu en outre des entretiens préliminaires avec la direction des forces armées et de la GRC au sujet de l'incidence des réformes sur leurs propres régimes de retraite. En somme, les travaux préalables ont déjà été faits et le processus de consultation proprement dit, avec le comité consultatif du président du Conseil du Trésor, est bien engagé. Grâce à ces consultations, on pourra mettre au point les détails de la réforme du régime de la Fonction publique, notamment en ce qui concerne l'indexation. Les cotisants peuvent compter que le président du Conseil du Trésor fera très bientôt une déclaration là-dessus.

En ce qui concerne les fonctionnaires à la retraite, le président du Conseil du Trésor a maintes fois garanti à la Chambre que les principes de justice et d'équité guideront l'application des réformes. Il a répété tant et plus que le gouvernement ne perd pas de vue les engagements qu'il a pris par le passé envers les retraités. Il est certainement juste de dire que le président du Conseil du Trésor est allé plus loin que tous ses prédécesseurs dans la reconnaissance du rôle qui revient aux retraités dans l'élaboration de la politique sur la pension de la Fonction publique.

Dès le départ, il a garanti aux retraités un rôle permanent en leur promettant clairement une représentation au sein du groupe qui, à l'avenir, sera chargé de gérer le régime de pension de la Fonction publique. Le président du Conseil du Trésor a rencontré les représentants des retraités et il a réservé un bon accueil aux mémoires qui lui ont été soumis. Mieux encore, il a nommé un représentant des retraités au sein de son comité consultatif chargé d'examiner la Loi sur la pension de la Fonction publique, donnant ainsi aux retraités la possibilité de faire entendre leur point de vue haut et clair pendant les consultations.

● (2225)

Pour conclure, je puis dire aux retraités et à tous ceux qui participent au régime de pension de la Fonction publique qu'on annoncera bientôt les détails des propositions de réforme et que ces propositions découleront d'un processus de consultation auquel ils ont participé.

[Français]

Le président suppléant (M. Charest): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 h 26.)